



**Louis TUAILLON**

**préfet, chevalier de la Légion d'honneur**

**(1904 - 1947)**

*(Photographie extraite du dossier individuel de Louis TUAILLON, Archives nationales F<sup>h</sup>I 857)*

### Préambule

*Cette brochure tente de retracer les derniers instants du préfet TUAILLON en Lot-et-Garonne afin de saisir les événements et positions personnelles qui permettent de comprendre partiellement ce qui a conduit à son arrestation.*

*Ce travail de mémoire, aussi honnête soit-il, ne prétend pas s'apparenter à un mémoire scientifique dirigé par un professeur d'université. Pour autant, dans un souci d'honnêteté intellectuelle, ce document a fait l'objet d'une relecture par un historien de renommée internationale, Marc Olivier BARUCH, et un historien local, Jean-Pierre KOSCIELNIAK, tous deux spécialistes de la période, qui ont bien voulu nous faire part de leurs remarques et conseils.*

*Par là même, cette brochure se garde de généraliser le comportement et la ligne de conduite du préfet TUAILLON sous l'Occupation au regard des informations disparates et parcellaires exploitées ici et là. En effet, Louis TUAILLON est un préfet nommé par le gouvernement de Vichy. Le gouvernement de PETAIN l'a ainsi promu du poste de secrétaire général, occupé dans les départements du Puy-de-Dôme et de Seine-et-Oise, à celui de préfet délégué à Limoges en février 1943 et à Marseille en mars 1943.*

*Il a été un acteur important de la vie politique et administrative de cette époque troublée. Toutefois, à l'aune de son passage en Lot-et-Garonne, le virage pris par le régime de Vichy avec l'avènement de la Milice semblait lui peser. Ainsi, au cours du printemps 1944, une hostilité administrative croissante avec l'occupant et la Milice se combine avec des conflits marqués à l'échelon régional.*

*Sans brosser l'attitude du préfet TUAILLON sous l'Occupation, cette brochure tente de présenter des faits concrets qui, à la lumière de l'histoire portée sur cette période sombre, l'honorent.*

### Les rédacteurs

*Emmanuel POUJADE*

*Préfecture de Lot-et-Garonne*

*Pascal DE TOFFOLI*

*Archives départementales de Lot-et-Garonne*

## Notice biographique

Né le 11 mai 1904 à Valay (Haute-Saône), Louis TUAILLON a suivi des études qui l'ont conduit à un doctorat en droit et à un diplôme d'ingénieur technique. Il débute sa carrière dans le corps préfectoral à l'âge de vingt-quatre ans en tant que chef de cabinet du préfet de la Haute-Saône. Il occupera ensuite plusieurs postes de sous-préfet d'arrondissement et sera secrétaire général de la préfecture de l'Yonne à la déclaration de guerre.

Autorisé sur sa demande à rejoindre son unité du génie sur le front, il est rappelé après l'armistice dans le corps préfectoral pour occuper par intérim les fonctions de sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, chargé notamment d'organiser l'accueil et l'hébergement des populations réfugiées. Poursuivant sa carrière, il deviendra au cours de l'année 1943 préfet délégué à Limoges puis à Marseille.

Le 6 février 1944, il prend officiellement ses fonctions de préfet de Lot-et-Garonne qui sera son dernier poste tenu sous l'Occupation. À son retour de déportation, il est réintégré en mai 1945 dans le corps préfectoral et nommé préfet de la Moselle à compter de septembre 1945. Il décédera en fonction le 31 mars 1947 des suites d'une intervention chirurgicale consécutive à une grave affection contractée en captivité.

Louis TUAILLON a été élevé à titre militaire au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

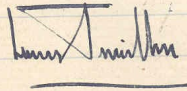
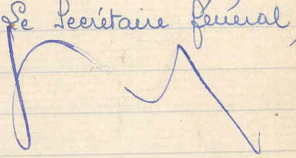
## Son arrivée en Lot-et-Garonne

Louis TUAILLON est nommé préfet de Lot-et-Garonne par décret en date du 24 janvier 1944 (*annexe 1*) et s'installe officiellement dans ses fonctions le 6 février 1944. Il sera rejoint immédiatement après par Jean BRACHARD, son chef de cabinet à Marseille, nommé quant à lui sous-préfet de l'arrondissement de Nérac le 8 février 1944.

Procès-verbal d'installation  
de M<sup>r</sup> Tuailloy, Préfet de Lot-et-Garonne

Le six février mil neuf cent quarante quatre et le six février s'est présenté devant Nous, Secrétaire Général de la Préfecture de Lot-et-Garonne, M<sup>r</sup> Tuailloy, Préfet Délégué <sup>à Marseille</sup>, nommé Préfet de Lot-et-Garonne en remplacement de M<sup>r</sup> Bertarac, par arrêté en date du 24 Janvier 1944.

À date du 6 février 1944, Nous l'avons déclaré installé dans ses fonctions et il a signé avec Nous, le présent procès-verbal.

Le Préfet,  

Le Secrétaire Général,  


*Procès-verbal d'installation de Louis TUAILLON  
(secrétariat particulier du préfet de Lot-et-Garonne)*



Photographe Perret, Agen

Ⓒ 17. Agen. — La Préfecture, côté du Parc

(7 Fi 1/161)

*La préfecture de Lot-et-Garonne*  
(site Internet des Archives départementales de Lot-et-Garonne)



(7 Fi 1/165)

Son installation en Lot-et-Garonne, en remplacement d'Henri Jean DESTARAC resté de nombreuses années en poste dans le département (de janvier 1941 à janvier 1944), est saluée par la presse locale, laquelle rappelle l'action énergique qu'il a menée à Marseille en faveur de sa population.

Son successeur à la Libération, François DUVIGNAU, soulignera d'ailleurs dans un rapport daté du 28 mai 1945<sup>1</sup> et adressé au ministère de l'Intérieur que « (...) malgré la brièveté de son séjour en Lot-et-Garonne, il a laissé la réputation d'un administrateur ferme et avisé ».

Les conditions de son arrestation n'ont pas été clairement établies à partir des documents à notre disposition mais se comprennent de manière parcellaire à travers la réalité de deux phénomènes qui se conjuguent au printemps 1944 :

- une volonté d'indépendance administrative plus affirmée face à l'occupant et aux représentants de la Milice,
- des oppositions fortes qui se cristallisent fin mai - début juin 1944 : la première au préfet régional dans l'affaire de la déportation des détenus politiques de la centrale d'Eysses et la seconde au chef régional de la Milice dans la satisfaction des demandes de cet organisme dans le département.

<sup>1</sup>Archives départementales de Lot-et-Garonne, 999 W 2

## Une volonté d'indépendance administrative plus affirmée

A plusieurs reprises, Louis TUAILLON s'opposera administrativement tant aux autorités de police allemande qu'aux représentants locaux et régionaux de la Milice.

François DUVIGNAU notera dans son rapport daté du 28 mai 1945 : « [Louis TUAILLON] n'a pas cessé de faire preuve d'une indépendance absolue à l'égard des différents partis (...) ».

Ainsi, une simple demande de prise en charge des frais de carburant occasionnés à Joseph SCHIVO, milicien et directeur de la maison centrale d'Eysses entre janvier et juin 1944<sup>2</sup>, reçoit l'opposition ferme et définitive du préfet TUAILLON. SCHIVO en conçoit une vive amertume qu'il exprime dans un rapport à Joseph DARNAND, secrétaire général au maintien de l'ordre de Vichy dont il dépendait. Il attire ainsi l'attention de Vichy sur « *ce haut fonctionnaire peu conciliant* », n'hésitant pas à conclure de la manière suivante : « *Je rencontre suffisamment de difficultés dans l'administration de mes pensionnaires sans avoir encore à en rencontrer dans les rapports avec les pouvoirs administratifs du département*<sup>3</sup> ».



*SS Oberscharführer  
Johann ZORN  
chef du poste extérieur  
d'Agen de la Sipo-SD  
(DCAJM, dossier de  
procédure du SD d'Agen,  
boîte 587 TMP Bordeaux,  
82/1, liasse 2,  
sous-dossier 7)*

Dans le même esprit, pour de multiples arrestations opérées par les autorités allemandes dont il avait connaissance, Louis TUAILLON intervient personnellement auprès du SS Oberscharführer Johann ZORN, chef du poste extérieur d'Agen de la police de sûreté allemande, la Sipo-SD, généralement désignée sous l'appellation de « Gestapo »<sup>4</sup>, pour améliorer le sort de ces personnes voire pour dénoncer sous forme de réquisitoires vigoureux les conditions inhumaines de déroulement de ces opérations qu'il juge contraires aux conventions internationales régissant le droit de la guerre.

Parmi ces arrestations, évoquons celle d'André NOGUES par la Gestapo d'Agen le 30 mai 1944, pour détention de matériel de guerre, acte pour lequel les autorités allemandes réservaient la peine de mort. Le préfet TUAILLON demande directement à ZORN la libération du détenu eu égard au manque de preuves dont le dossier lui semble constitué<sup>5</sup>.

Citons également les conditions dans lesquelles un réfugié italien est abattu au cours d'une opération de police débouchant sur un pillage en règle de sa propriété néracaise par les troupes allemandes.

<sup>2</sup> Condamné à mort par la cour de justice de Lot-et-Garonne et exécuté à Agen en 1946

<sup>3</sup> Archives départementales de Lot-et-Garonne, cour de justice de Lot-et-Garonne, 1738 W 53, dossier n° 655 bis

<sup>4</sup> La Gestapo est le 4<sup>ème</sup> bureau du RSHA (organe central de la sécurité du Reich - Reichssicherheitshauptamt) qui réunit à partir de 1939 la police de sûreté (SD - Sicherheitsdienst) et la police criminelle (Sipo - Sicherheitspolizei)

<sup>5</sup> Archives départementales de Lot-et-Garonne, 1 W 747



*Troupes d'occupation allemandes et agents de la Gestapo en opération  
(Archives départementales de Lot-et-Garonne, 1738 W 34, dossier de justice n° 488 de Henri HANACK)*

Le préfet TUAILLON, dans une note verbale adressée le 5 mai 1944 à ZORN, fustigera de tels procédés en dressant la liste exhaustive des biens volés tel que le mentionnerait un dépôt de plainte, et conclura son courrier en protestant énergiquement pour cette façon d'agir.

mais en urdit  
 je me vois dans l'obligation d'élever  
 une énergique protestation auprès de vous  
 pour cette façon d'agir

LE PRÉFET. -  
 Louis Tuillon

*Extrait manuscrit de la note verbale du préfet Louis TUAILLON adressée le 5 mai 1944 à ZORN  
(Archives départementales de Lot-et-Garonne, 1 W 748)*

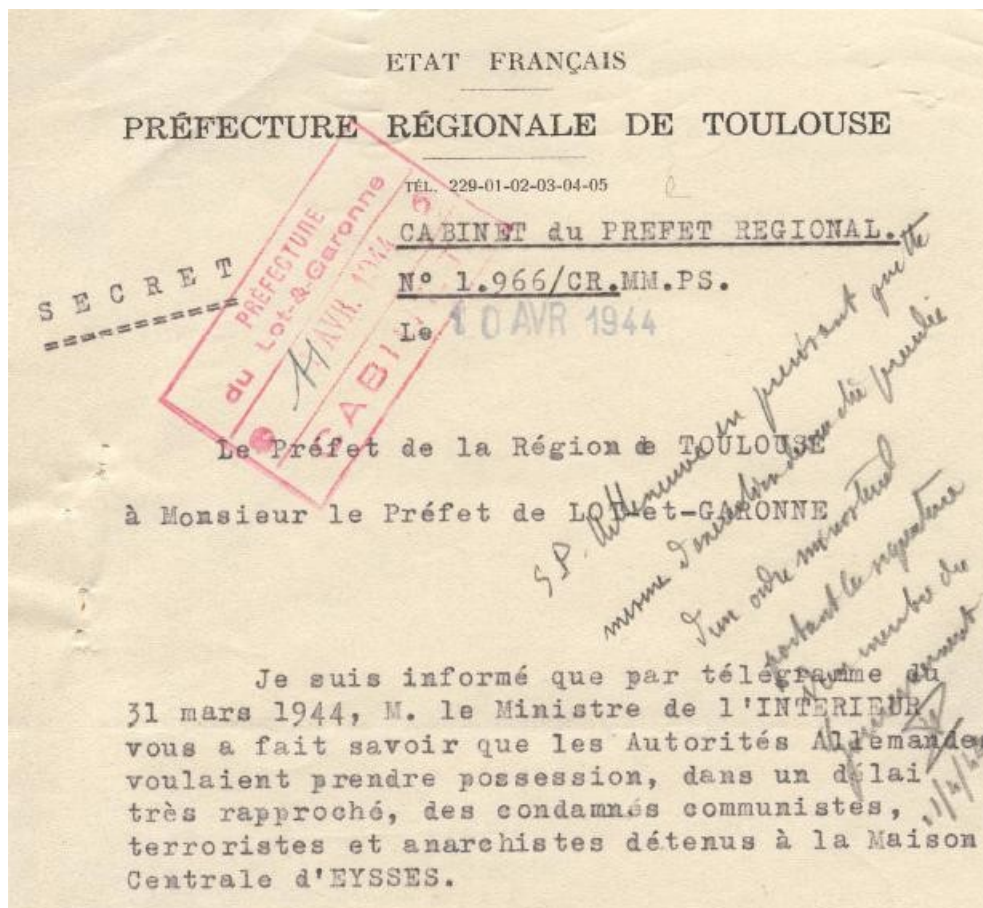
## Des oppositions fortes qui se cristallisent fin mai - début juin 1944

L'opposition du préfet Louis TUAILLON aux autorités de police allemande et aux représentants locaux et régionaux de la Milice trouve son paroxysme dans les événements de la centrale d'Eysses<sup>6</sup> et dans une édifiante correspondance du chef régional de la Milice, Raoul de PERRICOT, avec le préfet régional de Toulouse.

### La déportation des détenus politiques de la centrale d'Eysses

Au cours de la mutinerie des détenus de la maison centrale d'Eysses le 12 février 1944, Louis TUAILLON est soigneusement tenu à l'écart de la répression des meneurs dont s'occupe personnellement et sur place Joseph DARNAND, secrétaire général au maintien de l'ordre. Pour marquer sa désapprobation, le préfet TUAILLON n'accorde aucune audience aux membres de la cour martiale, ignorant notamment leur sollicitation du 23 février 1944.

A compter du mois d'avril, le préfet régional adresse à Joseph SCHIVO, directeur de la maison centrale, sous couvert du préfet de Lot-et-Garonne, l'ordre de remettre aux autorités allemandes les 1 123 condamnés communistes, terroristes et anarchistes détenus dans cet établissement. Par deux fois, le 10 avril et le 24 mai 1944, Louis TUAILLON subordonne l'application de ces directives à la réception d'un ordre ministériel portant la signature d'un membre du gouvernement.



*Mention manuscrite portée par le préfet TUAILLON sur la note du préfet régional du 10 avril 1944 :  
« SP [sous-préfet] Villeneuve en précisant que tte [toute] mesure d'exécution devra être précédée d'un ordre ministériel portant la signature d'un membre du Gouvernement. LT, 11/4/44 »  
(Archives départementales de Lot-et-Garonne, 950 W 14)*

<sup>6</sup> 1 123 détenus politiques d'Eysses sont remis aux Allemands le 30 mai 1944

Cette opposition administrative lui permet de repousser de six semaines la déportation des détenus politiques d'Eysses.

Cependant, le 29 mai 1944, le préfet régional, par un télégramme chiffré (*annexe 2*)<sup>7</sup> demande l'exécution de cette opération d'extrême urgence, sans autre report, et intime l'ordre au préfet de Lot-et-Garonne de fournir d'urgence des explications quant à l'absence d'application de ces cinq télégrammes précédents. Malgré cela, Louis TUAILLON confirme ses instructions mais ne peut empêcher le lendemain l'irruption à la maison centrale d'Eysses des troupes allemandes venues se saisir des condamnés politiques.

### Le conflit avec la Milice



*Raoul de PERRICOT,  
chef régional de la Milice en juin 1944  
(« L'Elite », avril 1942)*

Dans cette période où les troupes d'occupation et la Milice se font chaque jour plus pressantes pour obtenir une collaboration sans entrave, Raoul de PERRICOT, chef régional de la Milice, fustige, dans un courrier du 2 juin 1944 adressé à André-Paul SADON, préfet régional de Toulouse (*annexe 3*), l'attitude équivoque et gênante du préfet Louis TUAILLON à l'endroit de la Milice, le saisissant pour « (...) *faire freiner par [son] autorité une action qui s'avérerait contraire, non seulement à l'œuvre milicienne mais encore et très nettement aux directives du gouvernement*<sup>8</sup> ».

Évoquant un point de désaccord avec le préfet sur le relogement des familles des miliciens menacés par la Résistance, Raoul de PERRICOT s'ouvre ensuite librement au préfet régional de l'attitude de Louis TUAILLON :

*« Monsieur TUAILLON ne s'intéresse à la Milice que pour relever tous les vices de forme de son action, gêner son activité ou quand il s'agit de préparer et protéger (je donne à ces mots leur plein sens) la fuite de certains fonctionnaires outrageusement coupables ...*

*Je signale à mes chefs de Vichy cette situation, en leur faisant part de mes craintes. Je redoute en effet que M. le préfet du Lot-et-Garonne, qui sacrifie avec tant de facilité à ses préférences intimes, n'ait pas en période de trouble assez d'énergie pour n'écouter que l'appel du devoir. ».*

Ayant pris connaissance de cette missive lors d'un entretien avec le préfet régional, Louis TUAILLON lui adresse le 5 juin 1944 une réponse écrite (*annexe 4*) aux accusations de Raoul de PERRICOT qu'il récuse intégralement en invoquant « *un malaise certain, mais dont la responsabilité incombe exclusivement à ce groupement [la Milice]*<sup>9</sup> ». Il conclut en ces termes : « *je tiens à préciser que dans mon département l'action de la Milice loin de contribuer à la bonne administration ne fait qu'augmenter les difficultés quotidiennes du Préfet en ce domaine* ».

<sup>7</sup> Archives départementales de Lot-et-Garonne, 950 W 14

<sup>8</sup> Archives départementales de Lot-et-Garonne, 999 W 2

<sup>9</sup> Archives départementales de Lot-et-Garonne, 999 W 2

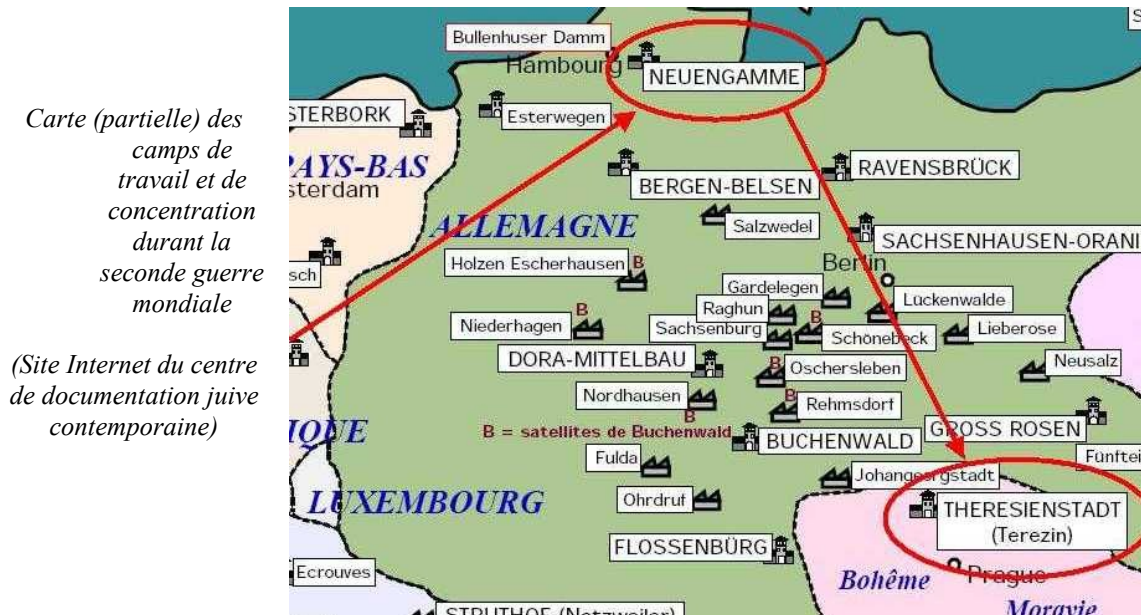


## L'arrestation et la déportation

Dans la nuit du 8 au 9 juin 1944, Louis TUAILLON est arrêté par les agents de la Gestapo d'Agen à la Préfecture de Lot-et-Garonne en compagnie de Pierre BRUNON, son chef de cabinet et de Jean BRACHARD, sous-préfet de Nérac. Au cours de cette opération, René BONNAT, maire d'Agen, Monseigneur Jean-Marcel RODIE, évêque d'Agen et Ferdinand NIEL, directeur départemental des PTT sont également appréhendés.

D'après les informations livrées en juin 1944 par Jean GIRAUD, préfet intérimaire de Lot-et-Garonne qui succède à Louis TUAILLON, les prisonniers séjournent quelques jours à la prison Saint-Michel de Toulouse, en compagnie d'autres personnalités régionales arrêtées à la même période, avant d'être transférés à Compiègne.

Le 13 juillet 1944, en ouverture d'une conférence interpréfectorale, André-Paul SADON, préfet régional de Toulouse, donne des nouvelles des membres du corps préfectoral arrêtés récemment en ces termes décrivant presque un voyage d'agrément : « *Tous les Préfets seraient partis pour l'Allemagne. Le moral de tous reste excellent. Au nom de l'Assemblée, M. le Préfet Régional leur exprime toute sa sympathie* »<sup>10</sup>.



Louis TUAILLON, ainsi que Pierre BRUNON et Jean BRACHARD, seront déportés à Neuengamme (Allemagne) puis à Terezin (République Tchèque) où ils seront libérés en mai 1945.

Louis TUAILLON savait ce qu'il encourrait, comme le relate François DUVIGNAU, préfet de Lot-et-Garonne à la Libération et ancien résistant, dans son rapport daté du 28 mai 1945 (annexe 5) : « *Il m'avait paru s'attendre, dès ce moment, au sort qui devait finalement lui être réservé* ».

L'attitude énergique de Louis TUAILLON envers la Milice et les Allemands lui avait donné, d'après François DUVIGNAU, une grande autorité dans le département et il souligne également dans son rapport : « *Tantôt avec une discrétion compréhensible, tantôt d'une manière plus démonstrative, M. TUAILLON a su judicieusement affirmer ses sentiments nationaux.* ».

<sup>10</sup> Archives départementales de la Haute-Garonne, M 1524

## Sources

### Archives nationales

- F<sup>1</sup> Ministère de l'Intérieur, administration générale :
  - F<sup>1b</sup>I 857 : dossier individuel de Louis TUAILLON 1929 - 1947

### Archives départementales de la Haute-Garonne

- Fonds du cabinet du préfet de la région de Toulouse :
  - M 1524 : administration générale (...) procès-verbal de la conférence interdépartementale des préfets de la région 13 juillet 1944
  - 1912 W 120 : Milice, activité dans les départements du Gers, de Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées, de Tarn-et-Garonne ; conflit avec les préfets ; dénonciation ; arrestations illégales ; vols 1943 - 1944

### Archives départementales de Lot-et-Garonne

- Fonds du cabinet du préfet de Lot-et-Garonne pendant la seconde guerre mondiale (1 W) :
  - 1 W 411 : surveillance établie par le service départemental des renseignements généraux. - (...) Communication : bulletins quotidiens d'information et en particulier celui du 9 juin 1944 mentionnant l'arrestation du préfet Louis TUAILLON, de Pierre BRUNON, chef de cabinet, de Jean BRACHARD, sous-préfet de Nérac, de René BONNAT, maire d'Agen, de Mgr RODIÉ, évêque d'Agen et de Ferdinand NIEL, directeur départemental des PTT mai - juillet 1944
  - 1 W 455 : personnel préfectoral - Situation : états. Enquêtes : notices individuelles de renseignements, correspondance. Membres du corps préfectoral, nominations : notices individuelles de renseignements, correspondance 1944
  - 1 W 747 - 748 : arrestations pratiquées par l'armée allemande : dossiers individuels 1943 - 1944
- Préfecture de Lot-et-Garonne, secrétariat général (999 W) :
  - 999 W 2 : dossiers du corps préfectoral : Dossier administratif de Louis TUAILLON 1944 - 1946
- Préfecture de Lot-et-Garonne, division de l'administration générale et de la police (950 W) :
  - 950 W 14 : administration pénitentiaire - (...) Maison centrale d'Eysses : correspondance relative à la remise aux autorités allemandes de condamnés pour activité communiste, anarchiste ou terroriste, circulaire sur les établissements recevant ces détenus avril - juin 1944

---

## Bibliographie

- BARGETON (René), *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870 - mai 1982*, Archives nationales, Paris, 1995
- BARUCH (Marc Olivier), *Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944*, préface de M. Jean-Pierre AZEMA, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1997
- PAXTON (Robert), *La France de Vichy 1940 - 1944*, Le Seuil, 1973, réédition « Points », 1997
- ROUSSO (Henry), *Le régime de Vichy*, PUF, Que sais-je ?, 2007
- JALADIEU (Corinne), LAUTISSIER (Michel), *Douze fusillés pour la République*, Association pour la mémoire d'Eysses, 2004
- KOSCIELNIAK (Jean-Pierre), *Collaboration et épuration en Lot-et-Garonne 1940 - 1945*, préface de M. Philippe SOULEAU, Amis du Vieux Nérac / Editions d'Albret, 2003

Réalisé par



**Préfecture de Lot-et-Garonne**



**Archives départementales**

*Edition : septembre 2007*